

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/loi/2020/06/22/2022020443/justel>

Dossier numéro : 2020-06-22/20

Titre

22 JUIN 2020. - Loi modifiant l'arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique, en ce qui concerne la réglementation relative aux piétons et aux cyclistes. - Traduction allemande

Source : INTERIEUR

Publication : Moniteur belge du 17-03-2022 page : 21149

Entrée en vigueur :

Table des matières

Art. M

Texte

Article M. Le texte qui suit constitue la traduction en langue allemande de la loi du 22 juin 2020 modifiant l'arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique, en ce qui concerne la réglementation relative aux piétons et aux cyclistes (Moniteur belge du 21 septembre 2020).

Cette traduction a été établie par le Service central de traduction allemande à Malmedy.